

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉTAT ET COLLECTIVITÉS

Cahors, le 17 décembre 2021

Deux contrats de relance et de transition écologique signés dans le Lot

Michel Prosic, préfet du Lot, a signé, avec les collectivités du Lot, deux contrats de relance et de transition écologique (CRTE), vendredi 17 décembre, à la préfecture. En présence des partenaires institutionnels, que sont le département du Lot, le Parc naturel régional des Causses du Quercy, la Banque des Territoires, l'ADEME et l'agence de l'Eau Adour-Garonne, les signataires ont contractualisé leurs projets de territoire, avec l'État, dans **un objectif de cohésion des territoires.**

Le CRTE est un dispositif contractuel proposé par l'État aux communes et aux communautés de communes. **Dans le Lot, ce sont les Pôles d'équilibre territorial et rural (PETR) qui signeront chacun un contrat, permettant d'offrir aux collectivités la meilleure échelle pour la réalisation des projets.**

Ainsi, le **territoire du Grand Quercy** (regroupant les sept intercommunalités du sud et de l'ouest du Lot) et le **territoire de Figeac Quercy Vallée de la Dordogne** (regroupant les deux intercommunalités du nord et de l'est du Lot) sont désormais acteurs d'un nouveau cadre partenarial avec l'État.

Pendant la durée du mandat des maires et présidents d'intercommunalité, **la transition écologique et la cohésion territoriale seront au cœur des politiques publiques locales** : accès aux services, santé, logement, numérique, éducation, énergie, biodiversité, économie, commerce, mobilité, politique de la ville, agriculture, alimentation, emploi, formation, sécurité, culture, patrimoine, sport...

Le CRTE intègre désormais **toutes les démarches contractuelles antérieures** (Action cœur de ville, Petites villes de demain, France services, Territoires d'industrie...). Il coordonne les politiques publiques de l'État et des établissements publics, ainsi que celles des partenaires contributeurs, tout en les simplifiant pour rendre plus lisible l'action de l'État dans les territoires. Les projets locaux continueront toutefois d'être accompagnés, notamment à travers les crédits de la DETR.

Sur le plan financier, le CRTE mobilise, dans un premier temps, les moyens financiers plan de relance, puis coordonne les différentes sources de crédits mobilisables pour financer des actions. **En 2021, les deux PETR ont perçu, au total pour les projets inscrits dans les CRTE, 18,2 millions d'euros, dont 9 millions d'euros au titre du plan de relance.** Pour rappel en 2020, sur le même périmètre des PETR, l'État a alloué, au titre du plan de relance, 4,9 millions d'euros de subventions aux financements des opérations inscrites au CRTE, tels que les contrats de ruralité.

Enfin, l'État et ses partenaires accompagneront, tout au long du mandat, les chefs de projets et les élus, en lien notamment avec les sous-préfectures et les opérateurs de l'État.

Pôle de la communication interministérielle de l'État